



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les droits égaux des Premières Nations sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 204.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. KINEW voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 204 — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} la ministre SQUIRES, M^{me} MARCELINO (Logan), M. EWASKO et M^{me} la ministre STEFANSON interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 17

CONTRE

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ

LAGIMODIERE
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 32

M. LINDSEY présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Reconnaissance de la nécessité d'augmenter le salaire minimum

Attendu :

que depuis 17 ans, le salaire minimum au Manitoba connaît des augmentations annuelles qui reflètent équitablement les intérêts des travailleurs et des entreprises de la province;

que le gouvernement provincial précédent a notamment réduit l'impôt des petites entreprises et que l'impôt qu'elles paieront cette année sera inférieur de 446 millions de dollars par rapport à 1999;

que depuis 1999, les entrepreneurs du Manitoba ont économisé 3,8 milliards de dollars en impôt;

que les augmentations du salaire minimum au Manitoba ont permis de redonner annuellement plus de 7 500 \$, après impôt, aux travailleurs à temps plein qui reçoivent le salaire minimum;

que le total des augmentations effectuées depuis 1999 représente plus du double du taux d'inflation, ce qui a permis d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu au Manitoba et de stimuler l'économie;

qu'en augmentant annuellement le salaire minimum pendant 17 ans, le Manitoba a maintenu l'un des taux de chômage les plus bas au pays;

qu'il est injuste que les personnes qui reçoivent les revenus les plus faibles doivent consacrer une plus grande part de leurs revenus aux nécessités de subsistance tels la nourriture et le logement;

que l'augmentation du salaire minimum aide ceux qui reçoivent ce salaire à soutenir leur famille et à épargner pour payer les frais de scolarité, les manuels scolaires et la formation;

que le gouvernement provincial a l'obligation de faire tout en son pouvoir pour aider les Manitobains et les Manitobaines à se sortir de la pauvreté;

qu'il est important de maintenir un salaire minimum unique pour veiller à ce que tous ceux qui travaillent au salaire minimum soient traités équitablement;

qu'il est inacceptable de nos jours de geler le salaire minimum à un niveau qui oblige les travailleurs à temps plein à vivre dans la pauvreté;

que les Manitobains à faible revenu ont souffert la dernière fois que le premier ministre a siégé au Cabinet et qu'il a gelé le salaire minimum sept fois,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à augmenter le salaire minimum cette année selon la tradition établie au Manitoba et qu'elle reconnaisse que l'augmentation du salaire minimum est un outil efficace pour sortir les Manitobains de la pauvreté et pour stimuler l'économie.

Il s'élève un débat.

M. LINDSEY intervient.

M^{me} FONTAINE, MM. FLETCHER, MICHALESKI, MARCELINO (Tyndall Park) et WHARTON ainsi que M^{me} KLASSEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SARAN et FLETCHER, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. WHARTON et JOHNSON interviennent. M. MICHALESKI exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M^{me} GUILLEMARD soulève une question de privilège au sujet de commentaires désobligeants faits par des députés du caucus du Nouveau Parti démocratique envers des députées du caucus du Parti progressiste-conservateur durant la mise aux voix de la deuxième lecture du projet de loi 204, indique qu'il a été porté atteinte à son privilège de députée et demande qu'on lui présente des excuses dans les plus brefs délais.

M. MALOWAY intervient.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M. GERRARD propose la première lecture du projet de loi 207 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose :

le rapport annuel du juge en chef de la Cour provinciale sur les plaintes relatives à la conduite des juges pour l'année se terminant le 31 décembre 2015;

(Document parlementaire n^o 50)

le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.

(Document parlementaire n^o 51)

M. le *ministre* FRIESEN dépose le rapport annuel sur le coût comparable d'un groupe de services publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n^o 52)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. BINDLE et LINDSEY, M^{me} la *ministre* SQUIRES ainsi que MM. NESBITT et GERRARD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les fondations hospitalières afin d'éliminer ou de réduire les frais de stationnement de tous les hôpitaux manitobains.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* STEFANSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections (suppression de l'allocation annuelle)/The Election Financing Amendment Act (Repeal of Annual Allowance)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO (Logan), M^{me} la *ministre* SQUIRES et M. TEITSMA interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. ALLUM et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM, JOHNSON, GERRARD et LAGIMODIERE, M^{mes} GUILLEMARD et MORLEY-LECOMTE ainsi que M. le *ministre* SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger